



communiqué

Date Le 8 août 1990

N^o 169

Pour publication

D'IMPORTANTES CHANGEMENTS APPORTÉS À LA POLITIQUE

CANADIENNE DE CONTRÔLE DES EXPORTATIONS ÉLIMINERONT 40

POUR CENT DES LICENCES D'EXPORTATION

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, et le ministre du Commerce extérieur, John C. Crosbie, ont annoncé aujourd'hui des changements à la Liste canadienne des marchandises d'exportation contrôlée (LMEC) qui réduiront de 40 pour cent le nombre des licences d'exportation exigées des gens d'affaires canadiens.

"Ces changements ont pour but d'encourager le commerce avec l'URSS et l'Europe de l'Est en réduisant sensiblement la paperasserie exigée de nos exportateurs," a déclaré M. Clark. "Les Canadiens pourront ainsi participer plus facilement et plus activement à l'excitant processus de reconstruction amorcé dans cette région."

"La facilitation du commerce des produits de haute technologie entre les pays occidentaux est aussi un objectif important des changements apportés à la Liste des marchandises d'exportation contrôlée," a déclaré M. Crosbie. "Cela permettra à nos entreprises de haute technologie d'être plus concurrentielles sur les grands marchés du monde."

La réduction sensible des tensions Est-Ouest a permis au Comité de coordination chargé de la surveillance des exportations de produits stratégiques (COCOM) - dont le Canada est membre - d'éliminer un grand nombre de produits de sa liste de contrôle. Au nombre des produits ainsi décontrôlés, on retrouve la plupart des ordinateurs personnels, une large gamme de composants électroniques, le matériel de télécommunications et 25 autres articles. Ces changements, qui ont été approuvés par le COCOM le 1^{er} juillet, ont été mis en application par le biais d'une LMEC canadienne révisée que le gouvernement canadien a approuvée le 26 juillet et qui prend immédiatement effet.

.../2